

## **&#039;&#039;Contrat de nappes&#039;&#039; pour la gestion des ressources du Bassin Souss-Massa**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-09-2007 20:03:21

**Le "contrat de nappes" relatif à la gestion intégrée et participative des ressources hydriques du bassin de Souss-Massa a été adopté jeudi à Agadir, couronnant une série de rencontres ayant réuni, depuis près d'un an et demi, les différents acteurs concernés.**

Cette initiative ambitionne de mettre sur pied un plan d'action bien ficelé pour une gestion optimale des ressources hydriques du bassin, caractérisé par une activité agricole intense se heurtant à un déficit de plus en plus marqué des apports d'eau livrés par les nappes, en raison de plusieurs années de sécheresse.

Intervenant à cette occasion, le wali de la région Souss-Massa-Draa, gouverneur de la préfecture d'Agadir Idaoutanan, M. Rachid Filali a indiqué que les efforts déployés pour préserver les ressources en eau et réaliser le développement durable dans la région ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action engageant les parties concernées en faveur d'une gestion rationnelle des ressources souterraines à même de palier au déficit constaté en la matière.

Le plan d'action, étalé sur la période allant de 2005 à 2009, prend en considération les recommandations du plan directeur pour le développement des ressources en eau au niveau du bassin de Souss-Massa adopté en 2001, a relevé le wali.

L'élaboration d'une convention-cadre pour la préservation et la valorisation des ressources en eau, qui prévoit des mesures pratiques et des projets bien définis, est le fruit d'une série de rencontres, d'efforts soutenus et d'une mobilisation des différents acteurs autour d'un programme convenu d'un commun accord.

Des mécanismes ont été mis en place pour accompagner et assurer la mise en oeuvre de cette initiative, dont la commission "contrat de nappes", composée de 34 membres représentant 20 organismes (établissements publics, instances élues, associations et organisations professionnelles), un comité de pilotage coprésidé par le wali et le président de la région ainsi qu'un comité de suivi.

MAP